



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

*Séance du 13 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 7 mars 2023.*

- PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - BECKENDORF - PIESTA.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.
- PROCURATIONS :** Mmes HARRATH - FRANGIAMORE - KERMAOUI - EGLOFF – qui ont donné
procuration respectivement à M. KLEINHENTZ - Mmes RUSSELLO – PIESTA -
BAHFIR.
- ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - KHOUMRI - MANGIONE - MM. PODBOROCZYNSKI - LA
LEGGIA - ELHADI.

**06 - Reconduction du partenariat avec l'ASBH
pour le chantier d'insertion 2023****Rapporteur : Marie Adamy****Exposé des motifs**

Madame Adamy informe que dans le cadre du partenariat mené depuis plusieurs années avec l'ASBH pour un chantier d'insertion pour des travaux environnementaux, l'association nous a transmis le budget prévisionnel 2023 qui s'élève à 203 200 € intégrant une subvention communale de 25 000 €. Ce chantier bénéficie à 10 personnes et les recrutements sont effectués en collaboration notamment avec la ville et le Point emploi.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention communale d'un montant de 25 000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.
- **Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :**
 - autorise le versement d'une subvention communale d'un montant de 25 000€ ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ